

Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Ressources naturelles Canada s'est donné pour mission de comprendre et d'accroître la compétitivité du secteur des forêts en fournissant de l'information économique, des analyses et des évaluations clés qui éclaireront l'élaboration des politiques et des programmes du gouvernement fédéral. Parmi les éléments essentiels inhérents à cet effort, mentionnons l'accès à des données et des analyses complètes et régulièrement mises à jour sur l'état courant et les prévisions relatifs aux sous-secteurs de l'industrie des forêts, notamment les marchés du bois de sciage, du bois d'œuvre et du bois massif et des panneaux structuraux et non structuraux de l'Amérique du Nord et des principaux partenaires commerciaux du Canada.

De plus, nous avons besoin de rapports mensuels contenant de l'information et des statistiques commerciales, les prix des produits forestiers et les principales tendances du secteur des forêts dans les marchés du bois de sciage internationaux et chinois.

Finalement, nous avons besoin des profils de coûts et de revenus régionaux trimestriels des scieries établies dans toutes les grandes régions productrices de bois de sciage du monde, notamment : Finlande, Suède, Allemagne, Autriche, Russie, Canada (par région), États-Unis (par région), Brésil, Chili, Australie, Afrique du Sud et Chine.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités que son produit/matériel/système répond aux exigences suivantes :

- Le fournisseur doit disposer des sources de données nécessaires pour pouvoir fournir les données et les analyses décrites ci-dessus.
- Le fournisseur doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans la fabrication de tous les produits décrits ci-dessus.
- Le fournisseur doit démontrer qu'il a la capacité de fournir chacun des produits décrits ci-dessus dans le cours normal de ses activités pour un minimum de cinq (5) clients institutionnels ou du secteur des forêts, ou les deux.
- Le fournisseur doit démontrer qu'il possède un historique de production régulière de ces données, analyses, prévisions et rapports pour au moins les dix (10) dernières années précédant la date de clôture.

4. Accords commerciaux

Cet approvisionnement est assujéti aux accords commerciaux suivants:
Accord de libre-échange en Amérique du Nord (ALENA);
Accord de libre-échange canadien (ALEC);

5. Justification du fournisseur présélectionné

Le fournisseur mentionné à l'article 11 ci-après, à notre connaissance, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception (s) ci-dessous sur la réglementation contractuelle des marchés est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6 (d) - une seule personne est capable d'exécuter le travail.

Le fournisseur proposé, Forest Economic Advisors LLC, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

7. Exclusions et/ou Raisons d'un appel d'offres limitées

L'exclusion suivante (s) et/ou des raisons d'appel d'offres limitées sont invoqués dans le cadre du :

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) : (Article 1016, 2, b).

Accord de libre-échange canadien (ALEC) : (Article 513 b)

8. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

9. Période du contrat

La période du contrat sera du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2121 + 2 années optionnelles.

10. Coût estimé

La valeur maximale estimée du contrat est sous 225,000.00 \$.

11. Nom et adresse du fournisseur proposé

Forest Economic Advisors LLC
298 Great Road, suite 1
Littleton, MA 01460

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

13. Date de fermeture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est le 30 octobre 2019 à 14:00 (heure avancée de l'est).

14. Autorité contractuelle

Marie-Josée Michaud
Agente d'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
1055, rue du P.E.P.S., C.P. 10380
Québec, QC G1V 4C7
418 648-8302
Marie-josée.michaud@canada.ca